

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD379

présenté par  
M. Martin-Lalande

-----

### ARTICLE 33

Compléter cet article par les mots :

« et autres détenteurs de droits ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de préserver les droits qui peuvent exister sur les biens immobiliers comme le droit de pêche et le droit de chasse.